

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 21 février 2012

20h15

<u>Présidence</u>	M. Philippe Cretegny
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutatrices</u>	Mme Catherine Berger Mme Pauline Rahmani

47 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Véronique Bezençon, Catherine Aellen, Marielle Gallay, MM. Jean-Daniel Aubert, Nicolas Suter, Conrad Weiss, Thomas Buchanan, Sébastien Nyitraï.

Se sont fait excuser :

Mmes Véronique Bezençon, Catherine Aellen, Marielle Gallay, MM. Jean-Daniel Aubert, Nicolas Suter, Conrad Weiss, Thomas Buchanan.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce que le point 4 de l'ordre du jour est supprimé. Le rapport de la commission sur le préavis No 2/2012 "Demande de crédit d'étude pour les transformations de l'Esplanade" est reporté à une prochaine séance.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2012

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2012 est adopté sans modification (3 abstentions).

2. Communications du bureau

Le président signale que le vice-président a représenté la Commune lors de la traditionnelle soirée de la gym Aubonne.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 1/2012 - Demande de crédit supplémentaire pour les travaux du cinéma Rex

Mme Sandra Linder donne lecture du rapport de la commission. M. Josselin Meylan donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit complémentaire.

En conclusion, la commission ad hoc estime que les travaux réalisés étaient nécessaires, voire indispensables. Elle souhaite cependant qu'à l'avenir la Municipalité prenne ses précautions lors d'opérations similaires et qu'elle gère ses bâtiments comme un "parc immobilier".

De son côté, l'ACIRA possède un bel outil en adéquation avec les techniques actuelles de projection et le confort requis pour attirer un nombreux public. Elle relève que l'exploitation actuelle va au-delà de ses espérances, ce dont la commission se réjouit.

Ainsi, dans la suite logique de ce que le Conseil a adopté en 2010, la commission, unanime, invite les Conseillers à voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. constate l'achèvement complet des travaux de transformation du Cinéma Rex et de son bâtiment;
2. accorde un crédit complémentaire de Fr. 100'000.- destiné aux travaux de réfection du bâtiment ECA 136 et de son isolation phonique en particulier;
3. autorise la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie courante;
4. autorise la Municipalité à renoncer à l'amortissement afin de porter également le crédit complémentaire à l'actif financier du bilan de la commune.

Le président ouvre la discussion.

M. Charles Gabella fait une remarque concernant le fait de porter la valeur du cinéma à l'actif du bilan de la Commune. Si les intérêts de l'emprunt sont raisonnables pour cet objet, un service de la dette important pourrait être engagé si l'opération se renouvelle pour d'autres bâtiments communaux.

Mme Linder précise que seul le patrimoine financier fait l'objet d'une apparition au bilan et qu'à terme, (2016 environ), toutes les communes devront probablement le faire. Le patrimoine administratif (château, écoles) n'est pas concerné.

Le président procède au vote. A la majorité (1 abstention), les Conseillers adoptent les conclusions du rapport de la commission.

4. Rapport de la commission sur le préavis No 3/2012 - Réfection des WC publics de la Grenade

M. Nicolas Rosat donne lecture du rapport de la commission et présente un plan de situation au rétroprojecteur. M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

La commission émet deux vœux :

- supprimer un des deux WC dans la partie WC femmes / handicapés
- étudier la pose d'"urinoirs secs" avant les travaux afin de profiter de l'expérience morgienne.

En conclusion, la commission propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. approuve la demande de crédit d'étude de Fr. 78'000.- pour la réfection des WC publics de la place de la Grenade;
2. autorise la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie courante;
3. autorise la Municipalité à amortir ce crédit par un prélèvement au fonds de réserve "Entretien des bâtiments communaux", compte n° 9282.14 du bilan.

Le président ouvre la discussion.

M. le Municipal Michel Crottaz remercie la commission pour son travail constructif et intéressant. Il rend compte de sa visite à Morges, dont l'expérience d'urinoirs secs est favorable; pas plus cher et au point, ce système va être adopté à Aubonne. La pose d'un seul WC dans la partie WC femmes / handicapés est également admise; les infrastructures existantes (amenée d'eau, évacuation) seront toutefois gardées par sécurité si cette option ne s'avérait pas satisfaisante. La Municipalité renonce à un éclairage intérieur bleu, exclu dans l'espace handicapé. L'accès aux WC ne sera pas payant et ils seront ouverts 24/24 h; des gâches électriques seront cependant installées sur les poignées, afin de garder la possibilité de les condamner la nuit si nécessaire.

M. Josselin Meylan fait observer que les jeunes investissent les lieux en général de 16 à 22h.

M. Crottaz confirme à M. Charles Gabella que la place de parc prévue pour les handicapés est une place communale.

Concernant la servitude des toilettes dans l'espace du restaurant de la Grenade, M. Crottaz répond à Mme Sandra Linder que des pourparlers avec les propriétaires sont en cours; une rencontre est prévue demain. Après avoir étudié le problème dans tous les sens depuis six mois avec les différentes parties, la Municipalité projette d'abandonner cette servitude obsolète signée en 1955, pour mettre fin à une situation inconfortable et par esprit de paix.

M. Josselin Meylan souhaite que d'autres solutions soient envisagées. M. Nils Piguet regrette également l'abandon de cette servitude; il rappelle que ces toilettes avaient été financées par le cinéma.

Mme Catherine Milhaud fait une remarque concernant le perpétuel problème du nombre de WC dames inférieur à celui des hommes.

M. Alain Biedermann salue l'augmentation des nettoyages mais s'étonne qu'il n'y en ait pas le week-end, lorsque le cinéma est le plus utilisé. M. le Municipal Crottaz, qui attend une offre de l'entreprise CTA pour des passages 7/7j, signale que les interventions de fin de semaine sont très coûteuses. Une solution avec un concierge disponible pourrait être examinée. Dans un premier temps, le nettoyage se fera cinq fois par semaine et la situation sera réévaluée dans quelques mois.

M. le Municipal Crottaz informe M. Serge Thorimbert que les installations sanitaires en inox, matériel spécifique très cher, constituent un poste très important de ces travaux.

M. Crottaz confirme à M. Marcel Schwab que l'abandon de la servitude sera négocié contre un certain montant.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la majorité (2 absentions).

5. Rapport de la commission sur le préavis No 4/2012 - Règlement sur le fond communal pour la promotion des énergies renouvelables (version approuvée par l'Etat de Vaud)

M. Vladimir Mange donne lecture du rapport de la commission.

La commission émet les trois vœux suivants, précisant les détails de destination du fonds mentionnés à l'article 2 :

1. Point 5 "aider l'achat de moyens de transport "écologique", soit des vélos et des scooters électriques, à l'exclusion de tout autre véhicule". Cette limitation semble exagérée. Toutefois des dérogations seraient possibles pour des projets futurs vraiment novateurs et dans des technologies disruptives, en utilisant par exemple les possibilités laissées par le point 7.
2. Un encouragement peut être apporté par les services communaux, voir par des experts externes qui pourraient être partiellement rétribués dans le cadre du montant soutenu, pour déterminer une stratégie énergétique idéale, calculer les éléments techniques, conseiller et préparer les demandes envers les diverses sources de subventionnement.
3. Un rappel de l'existence du fonds devrait être adressé aux habitants et aux artisans d'Aubonne comme aux propriétaires de bien-fonds sur le territoire communal, en précisant les possibilités de soutien.

En conclusion, la commission propose aux Conseillers de prendre en considération les vœux émis par la commission et de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte les Règlements sur le Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables et sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité.

Le président ouvre la discussion.

M. le Syndic Rossier signale que la Municipalité se rallie partiellement aux vœux de la commission :

1. S'il s'agit de projets vraiment novateurs et de technologies qui sortent de l'ordinaire, la Municipalité accepte d'entrer en matière.
2. Les services techniques sont prêts à aider des personnes ayant de la peine à effectuer les démarches nécessaires pour accéder à ces subventions.
3. Un tout-ménage rappelant l'existence de ce fonds sera distribué.

La parole n'est pas demandée. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la majorité (1 avis contraire).

6. Nomination d'un suppléant à la commission de gestion

Lors de la dernière séance, M. Daniel Blanchard a été élu à la commission des finances et ne peut dès lors plus siéger à la commission de gestion dans laquelle il était suppléant.

M. Nils Piguet est proposé pour le remplacer. Il n'y a pas d'autre présentation et cette proposition est entérinée.

7. Communications de la Municipalité

L'hiver est propice à l'entretien des forêts et M. le Municipal Eric Muller annonce une coupe au bois des Rochettes qui a besoin d'être aéré. A la piscine, des épicéas donnant des signes de fatigue et par ailleurs mal adaptés au site, vont être supprimés. Trois érables malades ont dû être abattus à l'avenue de Savoie; progressivement, sur plusieurs années, tous les érables de cette avenue devront être remplacés par une essence mieux adaptée.

M. Muller annonce que M. Sébastien Mosimann, paysagiste dynamique et motivé de 23 ans habitant St-Prex, est venu compléter l'équipe de voirie.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral signale que le dossier "30 km/h" a franchi une première étape. Après une visite sur place avec des représentants du Canton, la sous-commission a donné un préavis favorable et la commission se déterminera à fin mars; le voyer est en faveur de la limitation. Si le projet se réalise, Aubonne serait la première commune vaudoise à avoir une route cantonale principale qui passerait à 30 km/h.

Concernant le chantier du Clos d'Asper, M. de Mestral fait savoir que la Commune a reçu une subvention inattendue de Fr. 44'000.- de la part de l'armée qui contribue au revêtement final de cette route faisant partie du réseau fréquenté par des véhicules militaires d'un certain poids.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne des informations à propos du groupe de réflexion Aubonne+, formé de onze communes autour d'Aubonne pour réfléchir aux synergies qui pourraient être développées. Une réunion a eu lieu le 15 février dernier et les thèmes soulevés concernent les transports publics, l'aménagement du territoire, la filière bois, les assistants de sécurité, la cyberadministration, la voirie, l'approvisionnement en eau, ainsi que les Step et les déchets pour lesquels deux groupes ont été constitués.

8. Questions et vœux

Mme Marie-Christine Saxer Studer souligne l'effort fait par les CFF qui ont ajouté un train à Allaman aux '39 direction Lausanne mais elle déplore l'absence de bus, en particulier pour descendre les nombreux gymnasiens qui prennent le train de 7h39. M. le Municipal de Mestral a contacté les instances responsables et le nécessaire se fera d'ici décembre 2012 au plus tard.

Mme Saxer Studer regrette d'autre part la suppression du bus pyjama de 3h et fait une remarque à propos du taxi de M. da Costa qui, dans son véhicule à six places, n'arrive parfois pas à prendre en charge tous les jeunes qui descendent du train. Ce service public n'est pas fiable. Elle demande si une autre compagnie de taxi ne ferait pas preuve de meilleure volonté. M. de Mestral confirme que le service de 3h a été supprimé suite à la décision de M. da Costa d'y renoncer. De nouvelles conditions ont dès lors été mises en place, ratifiées par un contrat agréé par toutes les communes participantes. Dorénavant,

outre la correspondance de Lausanne à 1h48, le taxi attend le train de 1h52 venant de Genève et fait une deuxième boucle pour le train pyjama arrivant à 2h12 qu'il attend jusqu'à 2h30 en cas de retard. Ce service est offert à un tarif imbattable car largement subventionné par les communes adhérentes.

M. Josselin Meylan déclare que les jeunes, nombreux à rentrer par le train de 3h, sont mécontents des décisions prises. M. de Mestral les engage à soumettre leurs griefs à la Municipalité dans les formes. Il répond par ailleurs à M. Meylan que, selon les statistiques, en moyenne, ce taxi devrait suffire à la demande. D'autre part, le prix payé pour ce service reste de Fr. 2'400.- par mois.

Mme Anne-Marie Piguet est déçue que la servitude des toilettes de la Grenade ne soit pas maintenue. Elle annonce deux événements cinématographiques : le Festival du Film Vert le dimanche 18 mars et le traditionnel Festival du film au Rex du 23 au 25 mars intitulé "Regards de voyages".

M. Charles Gabella signale que le petit supermarché aubonnois a revu ses horaires, il est dorénavant également ouvert le jeudi et le samedi après-midi. Il encourage chacun à soutenir ce service de proximité.

M. Thierry Bertinotti remercie M. le Municipal Muller et son équipe pour la promptitude avec laquelle le nécessaire a été fait pour l'éclairage au chemin du Mont-Blanc. Il signale qu'un lampadaire est encore enfoui sous la végétation. M. Muller informera ses services.

Mme Sandra Linder souhaite que la Municipalité soit attentive à maintenir une bonne visibilité au débouché des chemins des Sorbiers et des Glycines sur l'avenue de Savoie lorsqu'elle remplacera les arbres abattus. M. Muller en prend note.

M. le Municipal Muller informe M. Jean-Philippe Egger que des arbres ont été coupés sur la partie mise à ban de la déchetterie pour éviter que la nature reprenne ses droits et que le site soit classé "forêt".

Le 11 mars prochain auront lieu les élections cantonales et le président rappelle que trois députés potentiels sont dans l'assemblée : Mme Catherine Aellen, MM. Nicolas Suter et Jean-Christophe de Mestral.

Le président lève la séance à 21h50. La prochaine séance aura lieu le 27 mars.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Creteigny

R.-M. Regidor